



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juillet 2022

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 16 Présents : 12 Procurations : 4

Présents :

- Mesdames ABADIE, DELFINI, LACROIX, MARTELOZZO, POUJAL, SAVARD
- Messieurs BRISARD, DASSIEU, GOUZY, KLEIN-MEYER, PERIN, SUEL

Absents excusés :

- Madame Marie Louise RUBIO qui donne procuration à Madame Muriel ABADIE
- Monsieur Thomas CANDIARD qui donne procuration à Monsieur Jean-Sébastien KLEIN-MEYER
- Monsieur Julien KLIMACEK qui donne procuration à Monsieur Cyril SUEL
- Monsieur Philippe RAGOT qui donne procuration à Monsieur Christian GOUZY

Absents :

- Madame Sophie CAZENEUVE
- Madame Lydie FRITZ
- Monsieur Romain BERILLE-DAUBA

Début de séance : 20h45

1.Approbation du Compte-rendu du 11 mai 2022

Vote : unanimité

2.Délibération pour la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

Madame la Maire informe que depuis le 1^{er} juillet, tous les actes doivent être dématérialisés mais une copie papier est possible sur demande des usagers en mairie. Les comptes-rendus des conseils municipaux ne sont plus obligatoires, seules la liste des délibérations l'est.

Cependant, il existe une dérogation pour laquelle il faut délibérer pour les villes de moins de 3500 habitants puissent continuer à afficher les actes de la collectivité.

Vote : unanimité

3.Délibération sur les nouveaux statuts de la SPLEBCS

Madame la Maire informe que la SPL et l'EBCS ont fusionné et qu'il ait demandé de délibérer sur le fait que certaines communes membres récupèrent la compétence assainissement.

Vote : unanimité



4.Délibération relative au retrait de Fontenilles de la CCGT

Le retrait sera effectif au 30 avril 2023. Il n'y aura aucun changement dans les statuts de la Communauté des communes, la révision des statuts n'est pas obligatoire mais le conseil propose d'évoquer ce sujet avec la CCGT.

Vote : unanimité

5.Délibération pour le reversement de la Taxe foncière de la zone artisanale du roulage

Madame la Maire informe que la CCGT a envoyé, comme demandé en Conseil Municipal, l'estimation du montant que doit reverser la commune à la CCGT au titre de la taxe foncière pour les entreprises qui se sont installées dans la Zone du roulage en 2020.

La négociation va être difficile parce que cela a été voté en 2018 au niveau communautaire.

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision.

6.Délibération pour l'appel d'offre pour la restauration scolaire et le portage de repas

Madame la Maire informe que, vu les soucis avec la société prestataire de la restauration scolaire et du portage de repas, il a été décidé par les communes bénéficiaires de relancer un marché. Pour Pujaudran, cela ne concerne que le portage des repas.

L'ouverture des enveloppes se fera fin juillet.

Vote : unanimité

7.Classe d'occitan

Madame l'adjointe à Madame la Maire expose le projet. La commune a été contactée par la Région Occitanie qui souhaite développer les classes bilangues français/occitan.

Il faudrait commencer dès la maternelle et cela ne concernera que les élèves volontaires.

Une initiation est possible.

Il y a besoin d'une délibération pour que la Région puisse se mettre en contact avec l'éducation nationale et les enseignants de écoles de Pujaudran.

Madame Nathalie SAVARD va contacter la personne ressource pour organiser une réunion et approfondir le sujet.

8.Délibération pour équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques

Madame la Maire indique que la commune a été sollicitée par l'association Energie Citoyenne. C'est une association conventionnée par la Région Occitanie et la Pays Porte de Gascogne.



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juillet 2022

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 16 Présents : 12 Procurations : 4

L'association demande la mise à disposition des toitures des bâtiments communaux en échange d'une redevance et d'une facilitation numéraire pour la commune afin qu'elle puisse installer à prix préférentiel des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation des bâtiments publics.

Dans 20 ans, ces panneaux appartiendront à la commune.

La question se pose si la commune se finance elle-même les panneaux avec des subventions, est-ce que cela ne serait pas plus rentable ? Il faudrait faire une simulation.

D'après le compte-rendu de l'association, il est possible d'installer des panneaux de 36 KW :

- sur les toits de la salle Michel Daudet et les vestiaires,
- sur les toits de l'école maternelle et de l'ALAE avec la possibilité d'installer un panneau de 9 KW pour l'autoconsommation
- sur les toits de l'école élémentaire avec la possibilité d'installer un panneau d'autoconsommation
- sur les toits de la salle des fêtes avec la possibilité d'installer un panneau de 9 KW pour l'autoconsommation

Pour le toit de la mairie, ils préconisent plus l'installation d'un panneau de 9 KW.

Madame la Maire précise qu'il faut adhérer à l'association jusqu'à hauteur de 50€.

Une réunion avec l'association va être organisée.

9. Questions diverses

➤ Climatisation écoles

La climatisation va être installée dans quatre classes suite aux devis reçus.

➤ Extinction des lumières

Mis en place pour le parking de la mairie.

La séance est levée à 22H50,

Signé et approuvé par le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke, written in a cursive style.

Madame la Maire

ABADIE Muriel

A blue ink signature consisting of a large loop and several vertical strokes, written in a cursive style.